

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,

DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DECRET N° 84/952 du 27/10/84
INTERFPPS-DGTFP-DFP/220.

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

portant versement et nomination de
Monsieur BOUNGOU Gaspard, en service
à la Direction Générale de la Recherche
Scientifique dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I du corps des
chercheurs et techniciens de Recherche.

LE PREMIER MINISTRE,

(/I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'ordonnance n°19/84 du 23/8/1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n°15/62 du 3-2-1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n°82/842 du 16/09/1982 portant statut parti-
culier du Personnel de la Recherche Scientifique ;
(/u le décret n°83/031/NTPS-DGTFP-DFP-22025.T.B. du 19/01/
1983 portant intégration de l'intéressé ;
(/u l'attestation de prise de service n°0244/DGRS du 20.12.
1982 de l'intéressé ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9-5-1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/195/FP du 5-7-1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5-7-1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3-2-1962
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/197/FP du 5-7-1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'état ;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26-3-1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24-2-1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n°84/856 du 8-8-1984 portant nomination
du Premier Ministre,
(/u le décret n°84/858 du 13-8-1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°84/860 du 20-8-1984 portant organisation
des intérêts des Membres du Gouvernement ;

DGB :

DCF :

YH

Vu l'attestation de prise de Service n°024/DGRS du 20.12.1982 ;
Vu le décret n°33/031/MTSP-DGTF.DFF. du 19.01.1983 ;

D E C R E T E :

Article 1er : En application des dispositions du décret n°82/842 du 16-9-82 susvisé, Monsieur BOUNGOU Gaspard, en service à la Direction Générale de la Recherche Scientifique, est versé dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I. du corps des chercheurs et techniciens de recherche et nommé à concordance de catégorie comme suit :

ANCIENNE SITUATION	!	NOUVELLE SITUATION
- Professeur de Lycée de 2° échelon stagiaire, indice 920 pour compter du 5 Novembre 1982.	!	- Versé et nommé à concordance de catégorie chargé de recherche stagiaire, indice 1.110 P/C du 1.1.1983

Article II : L'intéressé bénéficiera de la bonification d'un (1) échelon à la date effective de sa titularisation.

X

.../...

ARTICLE III : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1.01.1983 et de la solde pour compter du 1.01.1984 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 OCTOBRE 1984

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de la Recherche
Scientifique,

Ange Edouard POUNGUI

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA

Le Ministre des Finances et
du Budget,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Itihl Ossétoumba LEKOUNDZOU

Yves COMBO ATSIONA

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
DGB	3
DCF	1
MRS	2
DGRS	2
DOSSIER	3
INTERESSE	
SGG/BC	2/19